

## Arrêté de composition Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

## Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

#### ARRETE

### **Article 1**

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante Arts, lettres, Langues, Sciences humaines pour la formation **Licence Arts du spectacle** est composée comme suit :

## Président/Présidente :

Etienne Kippelen, Administrateur provisoire du département des Arts

#### Membres:

- Caroline Renard : Responsable de la mention de la licence arts du spectacle
- Eva Hernandez : Membre de la commission pédagogique Arts du spectacle
- Louis Dieuzayde : Membres de la commission pédagogique Arts du spectacle
- Guy Lambert : Directeur des études

## **Article 2**

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

#### **Article 3**

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

#### Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 11 avril 2024



## Arrêté de composition Commission d'Examen de Vœux Parcoursup

### Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

#### ARRETE

### **Article 1**

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante Arts, lettres, Langues, Sciences humaines pour la formation **DEUST Formation de base aux métiers du théâtre** est composée comme suit :

### Président/Présidente :

- Etienne Kippelen, Administrateur provisoire du département des Arts

#### Membres:

Louis Dieuzayde : Responsable du DEUST

- Eva Hernandez : Membre de la commission pédagogique

Arnaud Maisetti : ExaminateurCipriani Mathieu : Examinateur

### Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

#### Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

### Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 11 avril 2024



## Arrêté de composition Commission d'Examen de Vœux Parcoursup

### Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

#### **ARRETE**

#### Article 1

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante Arts, lettres, Langues, Sciences humaines pour la formation Langues étrangères appliquées (LEA): DPI LEA – Anglais – Allemand ou Espagnol, Double diplôme franco-allemand ou espagnol en partenariat avec les universités de Liemerick, Gent, Oviedo, Koln, Grenade, Kaunas est composée comme suit :

## Président :

- Fabrice Pellerin, Directeur du département de Langues étrangères appliquées

## Membres:

- Nadia Mesli: Responsable mention LEA
- Marc Calvini-Lefebvre: Responsable du parcours anglais
- Pierre Lopez : Responsable du parcours espagnol
- Catherine Teissier: Responsable du parcours Allemand et Responsable du DPI AMU Limerick/Gent/Oviedo/Koln/Grenade/Kaunas
- Alice Fabre : Membre de la commission pédagogique LEA
- Thimothée Dumont : Membre de la commission pédagogique LEA

## Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

#### Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

### Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 13 mars 2024



## Arrêté de composition Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

# Le Président d'Aix-Marseille Université,

 $\pmb{Vu}$  le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

#### ARRETE

## Article 1

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante Arts, lettres, Langues, Sciences humaines pour la formation Langues, littératures et cultures étrangères et régionales (LLCER) : Double Diplôme Franco-Italien en partenariat avec l'université de Naples l'Orientale est composée comme suit :

## Président/Présidente :

- **Estelle Ceccarini**, Directrice du département des études italiennes, Responsable du parcours italien et du DPI Franco-Italien de Naples l'Orientale

### Membres:

- Sophie Saffi : Responsable de la mention de la licence LLCER
- Sophie Nezri-Dufour : Membre de la commission pédagogique LLCER Italien
- Yannick Gouchan : Membre de la commission pédagogique LLCER Italien
- Colette Collomp : Directrice des études

# Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

#### Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

## Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 11 avril 2024



## Arrêté de composition Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

# Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

#### **ARRETE**

### Article 1

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante Arts, lettres, Langues, Sciences humaines pour la formation Langues étrangères appliquées (LEA): LEA Double Diplôme Franco-Allemand en partenariat avec l'université de Duisburg/Essen est composée comme suit :

## Président/Présidente :

- Fabrice Pellerin, Directeur du département de Langues étrangères appliquées

### Membres:

- Nadia Mesli: Responsable mention LEA et Responsable du
- Marc Calvini-Lefebvre : Responsable du parcours anglais
- Catherine Teissier: Responsable du parcours Allemand
- Alice Fabre : Membre de la commission pédagogique LEA
- Thimothée Dumont : Membre de la commission pédagogique LEA
- Véronique Dallet-Mann : Responsable du DPI

## Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

#### Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

### Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 11 avril 2024



## Arrêté de composition Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

## Le Président d'Aix-Marseille Université,

**Vu** le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D. 612-1-13;

#### ARRETE

### **Article 1**

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante Arts, lettres, Langues, Sciences humaines pour la formation **Langues étrangères** appliquées (LEA): LEA Double Diplôme Franco-Italien en partenariat avec l'université de Milan est composée comme suit :

### Président :

- Fabrice Pellerin, Directeur du département de Langues étrangères appliquées

## <u>Membres</u>:

- Nadia Mesli : Responsable mention LEA
- Marc Calvini-Lefebvre : Responsable du parcours anglais
- Michela Toppano: Responsable du parcours italien et Responsable du DPI AMU/Milan Alice Fabre: Membre de la commission pédagogique LEA
- Thimothée Dumont : Membre de la commission pédagogique LEA

### Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

### **Article 3**

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

## Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 13 mars 2024



## Arrêté de composition Commission d'Examen de Vœux Parcoursup

## Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

## ARRETE

### Article 1

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante Arts, lettres, Langues, Sciences humaines pour la formation licence histoire, double diplôme Franco-Allemand en partenariat avec l'Université de Tübingen est composée comme suit :

## Président/Présidente :

- Nicolas Michel Directeur du département d'histoire ou son représentant

#### Membres:

## du côté français (AMU-ALLSH)

- **François Otchakovsky-Laurens** : responsable français du cursus d'études intégrées en Histoire TübAix
- Jessica Tarakdjian : responsable administrative du DPI
- Elsa Boitel: référente UFA (université franco-allemande) à Aix-Marseille

## du côté allemand (Eberhard Karls Universität, Tübingen)

- **Frau Dr. Prof. Ellen Widder**, professeure d'Histoire médiévale, responsable allemande du cursus d'études intégrées TübAix)
- Frau Judith Osché, responsable administrative du DPI

## Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

#### Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

### Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 14 mars 2024



## Arrêté de composition Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

### Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

#### ARRETE

### **Article 1**

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante composante Arts, lettres, Langues, Sciences humaines pour la formation **Langues étrangères appliquées (LEA) : Anglais-Allemand** est composée comme suit :

## <u>Président</u>:

- Fabrice Pellerin, Directeur du département de Langues étrangères appliquées

## Membres:

- Nadia Mesli: Responsable mention LEA
- Marc Calvini-Lefebvre : Responsable du parcours anglais
- Catherine Teissier: Responsable du parcours Allemand
- Alice Fabre : Membre de la commission pédagogique LEA
- Thimothée Dumont : Membre de la commission pédagogique LEA

## Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

### **Article 3**

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

## Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 13 mars 2024



## Arrêté de composition Commission d'Examen de Vœux Parcoursup

## Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

#### **ARRETE**

## **Article 1**

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante Arts, lettres, Langues, Sciences humaines pour la formation **Langues étrangères appliquées (LEA) : Anglais-Arabe** est composée comme suit :

#### <u>Président:</u>

- Fabrice Pellerin, Directeur du département de Langues étrangères appliquées

### <u>Membres</u>:

- Nadia Mesli: Responsable mention LEA
- Marc Calvini-Lefbvre: Responsable du parcours anglais
- Iris Seri-Hersch: Responsable du parcours arabe
- Alice Fabre : Membre de la commission pédagogique LEA
- Thimothée Dumont : Membre de la commission pédagogique LEA

## Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

## Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

### Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 13 mars 2024



## Arrêté de composition Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

## Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

#### **ARRETE**

### **Article 1**

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante Arts, lettres, Langues, Sciences humaines pour la formation **Langues étrangères appliquées (LEA) : Anglais-Chinois** est composée comme suit :

### Président :

- Fabrice Pellerin, Directeur du département de Langues étrangères appliquées

### Membres:

- Nadia Mesli, Responsable mention LEA
- Marc Calvini-Lefebvre, Responsable du parcours anglais
- **Shiwei Li,** Responsable du parcours chinois
- Alice Fabre, Membre de la commission pédagogique LEA
- Thimothée Dumont, Membre de la commission pédagogique LEA

## Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

## **Article 3**

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

## Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marsqille, le 13 mars 2024



## Arrêté de composition Commission d'Examen de Vœux Parcoursup

## Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

#### ARRETE

#### Article 1

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante Arts, lettres, Langues, Sciences humaines pour les formations **Langues étrangères appliquées (LEA) : Anglais-Coréen** est composée comme suit :

#### Président :

- Fabrice Pellerin, Directeur du département de Langues étrangères appliquées

### Membres:

- Nadia Mesli: Responsable mention LEA
- Marc Calvini-Lefebvre, Responsable du parcours anglais
- Hue-gyeong De Crescenzo, Responsable du parcours coréen
- Alice Fabre, Membre de la commission pédagogique LEA
- Thimothée Dumont, Membre de la commission pédagogique LEA

## Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

### Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

## **Article 4**

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 13 mars 2024



## Arrêté de composition Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

### Le Président d'Aix-Marseille Université,

**Vu** le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D. 612-1-13;

#### **ARRETE**

#### Article 1

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante Arts, lettres, Langues, Sciences humaines pour la formation **Langues étrangères appliquées (LEA) : Anglais-Espagnol** est composée comme suit :

## Président :

- Fabrice Pellerin, Directeur du département de Langues étrangères appliquées

## Membres:

- Nadia Mesli, Responsable mention LEA
- Marc Calvini-Lefbvre, Responsable du parcours anglais
- Pierre Lopez, Responsable du parcours Espagnol
- Alice Fabre, Membre de la commission pédagogique LEA
- Thimothée Dumont, Membre de la commission pédagogique LEA

## Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

## Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

## Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 13 mars 2024



## Arrêté de composition Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

### Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

#### **ARRETE**

#### Article 1

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante Arts, lettres, Langues, Sciences humaines pour la formation **Langues étrangères appliquées (LEA) : Anglais-Italien** est composée comme suit :

### Président:

- Fabrice Pellerin, Directeur du département de Langues étrangères appliquées

### <u>Membres</u>:

- Nadia Mesli , Responsable mention LEA
- Marc Calvini-Lefbvre, Responsable du parcours anglais
- Michela Toppano, Responsable du parcours italien
- Alice Fabre, Membre de la commission pédagogique LEA
- Thimothée Dumont, Membre de la commission pédagogique LEA

## Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

## Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

## Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 13 mars 2024



## Arrêté de composition Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

# Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

#### **ARRETE**

### Article 1

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante Arts, lettres, Langues, Sciences humaines pour la formation **Langues étrangères appliquées (LEA) : Anglais-Japonais** est composée comme suit :

## Président :

Fabrice Pellerin, Directeur du département de Langues étrangères appliquées

### Membres:

- Nadia Mesli, Responsable mention LEA
- Marc Calvini-Lefbvre, Responsable du parcours anglais
- Kanae Sarugazawa, Responsable du parcours japonais
- Alice Fabre, Membre de la commission pédagogique LEA
- Thimothée Dumont, Membre de la commission pédagogique LEA

## Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

### Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

## Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 13 mars 2024



## Arrêté de composition Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

### Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

#### **ARRETE**

#### Article 1

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante Arts, lettres, Langues, Sciences humaines pour la formation **Langues étrangères appliquées (LEA) : Anglais-Russe** est composée comme suit :

## Président :

- Fabrice Pellerin, Directeur du département de Langues étrangères appliquées

### Membres:

- Nadia Mesli, Responsable mention LEA
- Marc Calvini-Lefebvre, Responsable du parcours anglais
- Laurence Guy, Responsable du parcours russe
- Alice Fabre, Membre de la commission pédagogique LEA
- Thimothée Dumont, Membre de la commission pédagogique LEA

### Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

### Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

## Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 13 mars 2024



## Arrêté de composition Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

## Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

#### ARRETE

### **Article 1**

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante Arts, lettres, Langues, Sciences humaines pour la formation **Langues étrangères appliquées (LEA) : Anglais-Turc** est composée comme suit :

## Président :

Fabrice Pellerin, Directeur du département de Langues étrangères appliquées

## <u>Membres</u>:

- Nadia Mesli, Responsable mention LEA
- Marc Calvini-Lefebvre, Responsable du parcours anglais
- Juliette Dumas, Responsable du parcours turc
- Alice Fabre, Membre de la commission pédagogique LEA
- Thimothée Dumont, Membre de la commission pédagogique LEA

### Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

## **Article 3**

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

### Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 13 mars 2024



## Arrêté de composition Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

# Le Président d'Aix-Marseille Université,

 $\mathbf{Vu}$  le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

## **ARRETE**

### Article 1

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante Arts, lettres, Langues, Sciences humaines pour la formation **Licence Lettres enseignement en présentiel et enseignement à distance** est composée comme suit :

## Président/Présidente :

- **Joël July**, Directeur du département de lettres et membre de la commission pédagogique Lettres modernes

#### Membres:

- Bérengère Parmentier : Responsable de la mention de licence Lettres modernes
- Sandrine Caddeo : Membre de la commission pédagogique en Lettres modernes
- Adeline Duperray : Directrice des études
- Olivia Guérin : Examinatrice

## Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

## Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

#### Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 11 avril 2024



## Arrêté de composition Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

# Le Président d'Aix-Marseille Université,

 $\mathbf{Vu}$  le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

#### ARRETE

### **Article 1**

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante Arts, lettres, Langues, Sciences humaines pour la formation **licence Arts plastiques** est composée comme suit :

#### Président :

- Etienne Kippelen, Administrateur provisoire du département Arts

### Membres:

- Damien Beyrouthy, Responsable de mention Arts plastiques
- Fabien Faure, Membres de la commission pédagogique Licence Arts plastiques

## **Article 2**

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

## **Article 3**

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

## Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 13 mars 2024



## Arrêté de composition Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

## Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

#### **ARRETE**

#### **Article 1**

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante Arts, lettres, Langues, Sciences humaines pour la formation **licence Géographie et Aménagement** est composée comme suit :

## Président:

- **Antoine Grandclement,** Directeur du département géographie, aménagement et environnement.

## Membres:

- Anne Cadoret, Responsable de la licence de la mention géographie, aménagement, environnement
- **Jacques Daligaux,** Membre de la commission pédagogique Licence Géographie, aménagement, environnement
- Claire Benit, Membre de la commission pédagogique Licence Géographie, aménagement, environnement

### Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

#### Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

#### Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 13 mars 2024

Président d'Aix-Marseille Université

Eric BERTON



## Arrêté de composition Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

## Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

## **ARRETE**

### Article 1

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante Arts, lettres, Langues, Sciences humaines pour la formation **licence Histoire de l'art et Archéologie** est composée comme suit :

### Président/Présidente :

- **Céline Ventura Teixeira**, Directrice du département Histoire de l'art et Archéologie et Membre de la commission pédagogique.

#### Membres:

- Andréas Hartmann-Virnich : Membre de la commission pédagogique.

## Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

## Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

### Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 11 avril 2024



## Arrêté de composition Commission d'Examen de Vœux Parcoursup

### Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

#### ARRETE

### Article 1

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante Arts, lettres, Langues, Sciences humaines pour la formation **licence Sciences de l'éducation** est composée comme suit :

### Président/Présidente :

- Caroline Ladage, Directrice du département Sciences de l'éducation et Responsable de la mention des sciences de l'éducation

### Membres:

- Guylaine Molina : Membre de la commission pédagogique.
- Odile Thuiler : Membre de la commission pédagogique.
- Olivier Marty: Examinateur

## Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

## Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

## Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 14 mars 2024

Eric BERTON

Président d'Aix-Marseille Université



## Arrêté de composition Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

## Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

#### ARRETE

### Article 1

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante Arts, lettres, Langues, Sciences humaines pour la formation **licence Philosophie enseignement en présentiel et enseignement à distance** est composée comme suit :

## Président/Présidente :

- Isabelle Koch, Directrice du département Philosophie.

#### Membres:

- Nobert Lenoir : Directeur des études de Philosophie.
- **Isabelle Koch** : Membre de la commission pédagogique niveau Licence.

## Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

## Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

## Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 14 mars 2024



## Arrêté de composition Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

## Le Président d'Aix-Marseille Université,

 $\mathbf{Vu}$  le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

### **ARRETE**

### **Article 1**

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante Arts, lettres, Langues, Sciences humaines pour la formation licence Sciences de l'homme, Anthropologie, Ethnologie et licence Sciences de l'homme, Anthropologie, Ethnologie accès santé est composée comme suit :

#### Président :

- **Fabio Viti,** Directeur du département Anthropologie.

### Membres:

- **Valérie Feschet,** Responsable de mention Sciences de l'homme, Anthropologie, Ethnologie et membre de la commission pédagogique
- Fréderic Saumade, Membre de la commission pédagogique.

### **Article 2**

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

### Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

### Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 13 mars 2024



## Arrêté de composition Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

## Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

#### **ARRETE**

### Article 1

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante Arts, lettres, Langues, Sciences humaines pour la formation **licence Sociologie** est composée comme suit :

## Président :

- Philippe Vitale, Directeur du département Sociologie et son remplaçant

## Membres:

- **Océane Pérona**, Responsable de mention Sociologie.
- Constance De Gourcy : Membre de la commission pédagogique

## Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

### **Article 3**

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

#### Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 13 mars 2024



## Arrêté de composition Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

# Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

### **ARRETE**

## **Article 1**

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante Arts, lettres, Langues, Sciences humaines pour la formation **licence Humanité** est composée comme suit :

## Président/Présidente :

- Anne Diane Balansard, Directrice du département Sciences de l'antiquité.

## Membres:

- **Fréderic Trajber** : Responsable de mention Humanité et membre de la commission pédagogique
- Emmanuel Caire : Membre de la commission pédagogique.
- Pierluigi Lanfranchi: Examinateur
- Cécile Durvye : ExaminatriceOlivier Marty : Examinateur

## Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

## Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

## Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 11 avril 2024



# Arrêté de composition Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

# Le Président d'Aix-Marseille Université,

 $\mathbf{Vu}$  le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

#### **ARRETE**

## Article 1

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante Arts, lettres, Langues, Sciences humaines pour les formations **Langues littératures, cultures étrangères et régionales (LLCER) : Allemand** est composée comme suit :

## Président :

- Véronique Dallet-Mann, Directrice du département d'études germaniques

## Membres:

- Sophie Saffi, Responsable de la mention de la licence LLCER
  - Sophie Picard, Responsable du parcours allemand
- **David Weber**, Membre de la commission pédagogique LLCER Allemand Nathalie Schnitzer : Membre de la commission pédagogique LLCER Allemand

## Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

## Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

### Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 13 mars 2024



## Arrêté de composition Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

# Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

### **ARRETE**

### **Article 1**

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante Arts, lettres, Langues, Sciences humaines pour la formation **Langues littératures, cultures étrangères et régionales (LLCER): Anglais enseignement en présentiel et enseignement à distance** est composée comme suit :

## <u>Président</u>:

- Sara Greaves, Directrice du département d'études du monde anglophone

### Membres:

- Sophie Saffi, Responsable de la mention de la licence LLCER
- Laurence Sterritt, Responsable parcours anglais
- Jean-Christophe Murat, Membre de la commission pédagogique LLCER Anglais
- Nathalie Vanfasse, Membre de la commission pédagogique LLCER Anglais

## Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

### Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

### Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 13 mars 2024



## Arrêté de composition Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

## Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

#### **ARRETE**

#### Article 1

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante Arts, lettres, Langues, Sciences humaines pour les formations **Langues littératures, cultures étrangères et régionales (LLCER) : Arabe** est composée comme suit :

### Président:

- **Jairo Guerrero-Parrado,** Administrateur Provisoire du département d'études moyenorientales

### Membres:

- Sophie Saffi, Responsable de la mention de la licence LLCER
- **Manuel Sartori,** Responsable parcours arabe et membre de la commission pédagogique LLCER Arabe
- Stéphane Cermakian, Membre de la commission pédagogique LLCER Arabe

## Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

## **Article 3**

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

## Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 13 mars 2024



## Arrêté de composition Commission d'Examen de Vœux Parcoursup

### Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13;

#### ARRETE

#### **Article 1**

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux Parcoursup de la composante Arts, lettres, Langues, Sciences humaines pour les formations Langues littératures, cultures étrangères et régionales (LLCER) : Chinois est composée comme suit:

#### Président :

Olivier Bailble, Administrateur Provisoire du département d'études asiatiques

#### Membres:

- Sophie Saffi, Responsable de la mention de la licence LLCER
- Shiwei Li, Responsable du parcours chinois et membre de la commission pédagogique LLCER Chinois

### **Article 2**

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

#### Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

#### Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 13 mars 2024

**Eric BERTON** 

Président d'Aix-Marseille Université



## Arrêté de composition Commission d'Examen de Vœux Parcoursup

## Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

#### ARRETE

#### Article 1

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante Arts, lettres, Langues, Sciences humaines pour les formations **Langues littératures, cultures étrangères et régionales (LLCER) : Coréen** est composée comme suit :

### Président :

- Olivier Bailble, Administrateur Provisoire du département d'études asiatiques et membre de la commission pédagogique pour LLCER Coréen

## Membres:

- Sophie Saffi, Responsable de la mention de la licence LLCER
- **Hye-gyeong De Crescenzo,** Responsable du parcours coréen et membre de la commission pédagogique pour LLCER Coréen

### Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

## Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

### Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 13 mars 2024



## Arrêté de composition Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

# Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

#### **ARRETE**

## **Article 1**

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante Arts, lettres, Langues, Sciences humaines pour les formations **Langues littératures, cultures étrangères et régionales (LLCER) : Espagnol** est composée comme suit :

### Président :

- Saramaya Pelletey, Directrice du département d'études hispaniques et latinoaméricaines

#### Membres:

- Sophie Saffi, Responsable de la mention de la licence LLCER
- Sophie-Berangère Singlard, Responsable du parcours espagnol
- Michel Jonin, Membre de la commission pédagogique LLCER Espagnol
- Elisabel Larriba, Membre de la commission pédagogique LLCER Espagnol

### **Article 2**

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

#### Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

#### Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 13 mars 2024



## Arrêté de composition Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

# Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

#### **ARRETE**

### **Article 1**

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante Arts, lettres, Langues, Sciences humaines pour la formation **Langues littératures, cultures étrangères et régionales (LLCER): Hébreu et études juives** est composée comme suit :

#### Président :

- **Jairo Guerrero Parrado,** Administrateur Provisoire du département d'études moyenorientales

### Membres:

- Sophie Saffi , Responsable de la mention de la licence LLCER
- **Edouard Robberechts**, Responsable du parcours hébreu et études juives et membre de la commission pédagogique parcours LLCER Hébreu et études juives

## Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

### Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

## Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 13 mars 2024



# Arrêté de composition Commission d'Examen de Vœux Parcoursup

# Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

### **ARRETE**

## Article 1

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux Parcoursup de la composante Arts, lettres, Langues, Sciences humaines pour la formation Langues littératures, cultures étrangères et régionales (LLCER): Italien enseignement en présentiel et enseignement à distance est composée comme suit :

## Président/Présidente :

- **Estelle Ceccarini**, Directrice du département d'études italiennes et Responsable du parcours italien

### Membres:

- Sophie Saffi : Responsable de la mention de la licence LLCER
- Sophie Nezri-Dufour : Membre de la commission pédagogique LLCER Italien
- Yannick Gouchan : Membre de la commission pédagogique LLCER Italien
- Colette Collomp : Directrice des études

## Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

#### Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

## Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 11 avril 2024



## Arrêté de composition Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

# Le Président d'Aix-Marseille Université,

 $\mathbf{Vu}$  le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

#### **ARRETE**

### **Article 1**

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante Arts, lettres, Langues, Sciences humaines pour les formations **Langues littératures, cultures étrangères et régionales (LLCER) : Japonais** est composée comme suit :

#### Président :

Olivier Bailble, Administrateur Provisoire du département d'études asiatiques

### Membres:

- Sophie Saffi, Responsable de la mention de la licence LLCER
- Kanae Sargasawa, Responsable du parcours japonais
- Pauline Cherrier, Membre de la commission pédagogique LLCER Japonais

## Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

## Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

## Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 13 mars 2024



# Arrêté de composition Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

# Le Président d'Aix-Marseille Université,

 $\mathbf{Vu}$  le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

#### ARRETE

### Article 1

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante Arts, lettres, Langues, Sciences humaines pour les formations **Langues littératures, cultures étrangères et régionales (LLCER) : Portugais** est composée comme suit :

### Président :

- **Ernestine Carreira,** Administrateur Provisoire du département d'études portugaises et brésiliennes, Responsable du parcours portugais et Membre de la commission pédagogique LLCER Portugais

## Membres:

- Sophie Saffi, Responsable de la mention de la licence LLCER
- Adriana Florent, Membre de la commission pédagogique LLCER Portugais

## Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

#### Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

### Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 13 mars 2024



# Arrêté de composition Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

# Le Président d'Aix-Marseille Université,

 $\mathbf{Vu}$  le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

### **ARRETE**

### **Article 1**

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante Arts, lettres, Langues, Sciences humaines pour les formations **Langues littératures, cultures étrangères et régionales (LLCER) : Russe** est composée comme suit :

#### Président :

Laurence Guy, Directrice du département d'études slaves et Membre de la commission pédagogique LLCER Russe

## Membres:

- Sophie Saffi, Responsable de la mention de la licence LLCER
- Yulia Yurchenko, Responsable du parcours russe

## Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

## Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

## Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 13 mars 2024



# Arrêté de composition Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

# Le Président d'Aix-Marseille Université,

 ${\bf Vu}$  le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

#### **ARRETE**

# **Article 1**

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante Arts, lettres, Langues, Sciences humaines pour les formations **Langues littératures, cultures étrangères et régionales (LLCER) : Turc et Arabe** est composée comme suit :

# Président :

- **Jairo Guerrero-Parrado,** Administrateur Provisoire du département d'études moyenorientales

### <u>Membres</u>:

- Sophie Saffi, Responsable de la mention de la licence LLCER
- Juliette Dumas, Responsable parcours type Turc-Arabe et membre de la commission pédagogique LLCER Turc-Arabe

# Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

# Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

### Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 13 mars 2024



# Arrêté de composition Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

# Le Président d'Aix-Marseille Université,

 $\bf Vu$  le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

# ARRETE

# Article 1

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante Arts, lettres, Langues, Sciences humaines pour la formation **licence Musicologie** (avec IESM) est composée comme suit :

# <u>Président</u>:

Etienne Kippelen, Administrateur provisoire du département des Arts

### Membres:

- **Charles Fourment,** Responsable de la mention de la licence musicologie et membre de la commission pédagogique Musicologie
- Serge Antunes, Membre de la commission pédagogique Musicologie

# Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

# Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

# Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 13 mars 2024



2024\_ALLSH n°39

# Arrêté de composition Commission d'Examen de Vœux Parcoursup

# Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13;

#### **ARRETE**

# **Article 1**

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux Parcoursup de la composante Arts, lettres, Langues, Sciences humaines pour la formation Licence Sciences du langage est composée comme suit :

### Président :

Yohan Meynadier, Directeur du département de sciences du langage et membre de la commission pédagogique Sciences du langage

# Membres:

- Médéric Gasquet-Cyrus, Responsable de la mention de la licence sciences du langage
- James German, Membre de la commission pédagogique Sciences du langage

### **Article 2**

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

# Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 13 mars 2024

**Eric BERTON** 

Président d'Aix-Marseille Université



# Arrêté de composition Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

# Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

#### ARRETE

# Article 1

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante Arts, lettres, Langues, Sciences humaines pour la formation **de la double licence Droit** -**Histoire de l'Art** est composée comme suit :

### Président/Présidente :

 Céline Ventura Teixeira, Directrice du département d'histoire de l'art et archéologie, Responsable du parcours Droit-Histoire de l'art et archéologie et Membre de la commission pédagogique pour Histoire de l'art et archéologie ou son représentant.

#### Membres:

- Aziza Gril-Mariotte : Responsable du parcours Droit-Histoire de l'art et archéologie
- Andreas Hartmann-Virnich : Membre de la commission pédagogique Licence histoire de l'art et archéologie
- Anne-Marie De Matos : Responsable de la formation pour la faculté de droit et science politique
- Julie Souhami : Membre de la commission pédagogique.

# Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

# Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

# Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 14 mars 2024



# Arrêté de composition Commission d'Examen de Vœux Parcoursup

# Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

#### **ARRETE**

### Article 1

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante Arts, lettres, Langues, Sciences humaines pour la formation licence Histoire enseignement en présentiel et enseignement à distance est composée comme suit :

### Président/Présidente :

- Nicolas Michel Directeur du département Histoire ou son représentant

#### Membres:

- Isabelle Pernin : Responsable de la mention Histoire
- Isabelle Luciani : Responsable de la licence d'histoire au Sfad
- Mathieu Allingri : Membre de la commission pédagogique
- Francis Simonis : Membre de la commission pédagogique
- Martine Chalvet : Directrice des études

# Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

# Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

# Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 11 avril 2024



# Arrêté de composition Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

# Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

#### ARRETE

## Article 1

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante Arts, lettres, Langues, Sciences humaines pour la formation **licence Psychologie enseignement en présentiel et enseignement à distance et licence Psychologie accès santé** est composée comme suit :

#### Président/Présidente :

- Fanny Chevalier, Directeur du département de psychologie clinique ou son représentant.

#### Membres:

- Clarisse Vollon : Responsable de la mention de la licence psychologie
- Raphaël Mizzi : Responsable de la mention de la licence psychologie
- Victoria Isabel Fernandez: Membre de la commission pédagogique Licence psychologie
- Bruno Truchet : Membre de la commission pédagogique Licence psychologie
- Bruno Dauvier : Examinateur

#### Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

#### Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

### Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 11 avril 2024



# Arrêté de composition Commission d'Examen de Vœux Parcoursup

# Le Président d'Aix-Marseille Université,

 $\mathbf{Vu}$  le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

# **ARRETE**

# Article 1

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux Parcoursup de la composante Arts, lettres, Langues, Sciences humaines pour la formation Langues littératures, cultures étrangères et régionales (LLCER) : Trilangue Anglais-Allemand-3ème langue est composée comme suit :

### Président/Présidente :

- Sara Greaves, Directrice du département des études du monde anglophone ou son représentant.

### Membres:

- Sophie Saffi : Responsable de la mention de la licence LLCER
- Laurence Sterritt: Responsable parcours anglais
- Sophie Picard : Responsable du parcours allemand
- Valérie Kerfelec : Membre de la commission pédagogique LLCER trilangue et Responsable du parcours trilangue
- Murielle Borel : Co-responsable du parcours trilangue

# Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

# Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

#### Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 11 avril 2024



# Arrêté de composition Commission d'Examen de Vœux Parcoursup

# Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

#### **ARRETE**

# Article 1

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux Parcoursup de la composante Arts, lettres, Langues, Sciences humaines pour la formation Langues littératures, cultures étrangères et régionales (LLCER): Trilangue Anglais-Arabe-3ème langue est composée comme suit :

#### Président/Présidente :

- Sara Greaves, Directrice du département des études du monde anglophone ou son représentant.

### Membres:

- Sophie Saffi : Responsable de la mention de la licence LLCER
- Laurence Sterritt: Responsable parcours anglais
- Manuel Sartori: Responsable parcours arabe
- Valérie Kerfelec : Membre de la commission pédagogique LLCER trilangue et Responsable du parcours trilangue
- Murielle Borel : Co-responsable du parcours trilangue

# Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

# Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

#### Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 11 avril 2024



# Arrêté de composition Commission d'Examen de Vœux Parcoursup

# Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

#### ARRETE

# Article 1

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux Parcoursup de la composante Arts, lettres, Langues, Sciences humaines pour la formation Langues littératures, cultures étrangères et régionales (LLCER) : Trilangue Anglais-Chinois-3ème langue est composée comme suit :

# Président/Présidente :

- **Sara Greaves**, Directrice du département des études du monde anglophone ou son représentant.

# Membres:

- Sophie Saffi : Responsable de la mention de la licence LLCER
- Laurence Sterritt: Responsable parcours anglais
- **Shiwei Li**: Responsable du parcours chinois
- Valérie Kerfelec : Membre de la commission pédagogique LLCER trilangue et Responsable du parcours trilangue
- Murielle Borel : Co-responsable du parcours trilangue

# Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

# Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

#### Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 11 avril 2024



# Arrêté de composition Commission d'Examen de Vœux Parcoursup

# Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

#### **ARRETE**

### Article 1

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux Parcoursup de la composante Arts, lettres, Langues, Sciences humaines pour la formation Langues littératures, cultures étrangères et régionales (LLCER) : Trilangue Anglais-Coréen-3ème langue est composée comme suit :

# Président/Présidente:

- Sara Greaves, Directrice du département des études du monde anglophone ou son représentant.

#### Membres:

- Sophie Saffi : Responsable de la mention de la licence LLCER
- Laurence Sterritt: Responsable parcours anglais
- Hye-gyeong De Crescenzo: Responsable du parcours coréen
- Valérie Kerfelec : Membre de la commission pédagogique LLCER trilangue et Responsable du parcours trilangue
- Murielle Borel : Co-responsable du parcours trilangue

#### Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

#### Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

# Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 11 avril 2024



# Arrêté de composition Commission d'Examen de Vœux Parcoursup

# Le Président d'Aix-Marseille Université,

 $\mathbf{Vu}$  le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

#### ARRETE

### Article 1

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux Parcoursup de la composante Arts, lettres, Langues, Sciences humaines pour la formation Langues littératures, cultures étrangères et régionales (LLCER) : Trilangue Anglais-Espagnol-3ème langue est composée comme suit :

# Président/Présidente :

- Sara Greaves, Directrice du département des études du monde anglophone ou son représentant.

# Membres:

- Sophie Saffi : Responsable de la mention de la licence LLCER
- Laurence Sterritt: Responsable parcours anglais
- Sophie-Berangère Singlard : Responsable du parcours espagnol
- Valérie Kerfelec : Membre de la commission pédagogique LLCER trilangue et Responsable du parcours trilangue
- Murielle Borel : Co-responsable du parcours trilangue

# Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

#### Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

### Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 11 avril 2024



# Arrêté de composition Commission d'Examen de Vœux Parcoursup

# Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13;

#### ARRETE

### Article 1

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux Parcoursup de la composante Arts, lettres, Langues, Sciences humaines pour la formation Langues littératures, cultures étrangères et régionales (LLCER) : Trilangue Anglais-Etudes juives- $3^{\rm ème}$  langue est composée comme suit :

# Président/Présidente :

Sara Greaves, Directrice du département des études du monde anglophone ou son représentant.

# Membres:

- Sophie Saffi : Responsable de la mention de la licence LLCER
- Laurence Sterritt: Responsable parcours anglais
- Edouard Robberechts: Responsable du parcours hébreu et études juives
- Valérie Kerfelec : Membre de la commission pédagogique LLCER trilangue et Responsable du parcours trilangue
- Murielle Borel: Co-responsable du parcours trilangue

# Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

# Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

# Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 11 avril 2024

**Eric BERTON** 

Président d'Aix-Marseille Université



# Arrêté de composition Commission d'Examen de Vœux Parcoursup

# Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

#### **ARRETE**

### Article 1

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux Parcoursup de la composante Arts, lettres, Langues, Sciences humaines pour la formation Langues littératures, cultures étrangères et régionales (LLCER): Trilangue Anglais-Japonais-3ème langue est composée comme suit:

# Président/Présidente :

- **Sara Greaves**, Directrice du département des études du monde anglophone ou son représentant.

#### Membres:

- Sophie Saffi : Responsable de la mention de la licence LLCER
- Laurence Sterritt: Responsable parcours anglais
- Kanae Sargasawa: Responsable du parcours japonais
- Valérie Kerfelec : Membre de la commission pédagogique LLCER trilangue et Responsable du parcours trilangue
- Murielle Borel : Co-responsable du parcours trilangue

# Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

#### Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

### Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 11 avril 2024

Eric BERTON

Président d'Aix-Marseille Université



2024\_ALLSH n°50

# Arrêté de composition Commission d'Examen de Vœux Parcoursup

# Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

#### ARRETE

### Article 1

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux Parcoursup de la composante Arts, lettres, Langues, Sciences humaines pour la formation Langues littératures, cultures étrangères et régionales (LLCER): Trilangue Anglais-Russe-3ème langue est composée comme suit :

### Président/Présidente :

- **Sara Greaves**, Directrice du département des études du monde anglophone ou son représentant.

#### Membres:

- Sophie Saffi : Responsable de la mention de la licence LLCER
- Laurence Sterritt: Responsable parcours anglais
- Yulia Yurchenko: Responsable du parcours russe
- Valérie Kerfelec : Membre de la commission pédagogique LLCER trilangue et Responsable du parcours trilangue
- Murielle Borel : Co-responsable du parcours trilangue

### Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

#### Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

### Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 11 avril 2024